



UDC Vétroz
Case Postale 42
1963 Vétroz
comite@udc-vetroz.ch
www.udc-vetroz.ch

Vétroz, le 17 décembre 2018

Question écrite du groupe UDC au Conseil Communal.

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil Général, validé le 19 juin 2017, le Groupe UDC vous adresse la question écrite suivante, en vous remerciant d'y apporter une réponse, écrite également, et de ce fait, transmise à tous les Conseillers Généraux.

Concerne : Projet Agglo Valais Central.

- 1) Selon l'e-mail du 1^{er} décembre 2018 au sujet de la mesure M6.2 concernant les aménagements des Routes des Ateliers et de la Bourgeoisie, des travaux de sécurisation doivent-être réalisés. Le seront-ils avant la mise en service du nouveau centre de tri de la Poste ?

Xavier Udry,
Pour le groupe UDC.



Groupe UDC du Conseil général
Par M. Xavier Udry
Route Cantonale 39
1963 Vétroz

Vétroz, le 25 mai 2019

Réponse à vos questions écrites au sujet du projet Agglo Valais central

Monsieur le Conseiller général,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous apporter la détermination du Conseil municipal, suite à vos questions écrites datées du 17 décembre 2018.

Question 1:

Selon l'e-mail du 1^{er} décembre 2018 au sujet de la mesure M6.2 concernant les aménagements des Routes des Ateliers et de la Bourgeoisie, des travaux de sécurisation doivent-être réalisés. Le seront-ils avant la mise en service du nouveau centre de tri de la Poste ?

Réponse :

En préambule, nous tenons à relever que c'est la Route du Rhône qui est concernée, et non pas la Route de la Bourgeoisie.

Route des Ateliers :

La création d'une voie dédiée à la mobilité douce le long de la Route des Ateliers est terminée sur la partie située au nord de la Route de l'Industrie, et en cours sur la partie située au sud de cette dernière, soit jusqu'à l'autoroute.

A noter que pour la partie nord réalisée en 2018, aucune subvention de l'Agglo n'est au final octroyée, car la réalisation a été faite avant la décision de Berne d'une part, et, d'autre part, la procédure d'enquête publique est toujours pendante. Pour la partie sud, nous ne savons pas encore si une subvention sera au final octroyée, pour une raison similaire.

Zone industrielle :

Le projet du centre de tri de la Poste est actuellement en cours de construction avec une mise en service prévue durant l'hiver 2019-2020.

La mesure M6.2 de mobilité douce en zone industrielle a été acceptée par Berne et retournée par l'Agglo à la fin de l'automne 2018.

La mesure M6.2 ne pourra pas être réalisée au courant de l'année 2019, eu égard aux contraintes suivantes :

1. l'établissement du projet de cette mesure est tributaire de l'Agglo et de son calendrier décisionnel,
2. la réalisation de la mesure M6.2 doit faire l'objet d'une mise au budget, donc non réalisable dans tous les cas durant 2019, considérant la décision tardive de l'Agglo susmentionnée,
3. la création d'une voie dédiée à la mobilité douce en zone industrielle (mesure M6.2) doit faire l'objet d'une mise à l'enquête préalable, ce qui nécessite plusieurs mois (pour information, la procédure d'enquête liée à la Route des Ateliers dure depuis plus d'une année et n'est toujours pas close) avant obtention d'une décision d'autorisation de construire,
4. au vu des nombreuses contraintes techniques et administratives rencontrées, plusieurs variantes sont à l'étude concernant la mesure M6.2, ceci d'autant plus que des tiers privés sont impliqués dans chacune d'elles. Ces contraintes doivent dès lors impérativement être réglées avant toute mise à l'enquête publique en vue de la délivrance d'une quelconque autorisation par le Conseil d'Etat.

En espérant ainsi vous avoir apporté les éclaircissements souhaités, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Olivier Cottagnoud



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Copie pour information : aux membres du Conseil général de Vétroz